



# Assemblée générale

Distr. générale  
14 novembre 2014  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-neuvième session

Point 131 de l'ordre du jour

**Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif  
et financier de l'Organisation des Nations Unies**

## **Esquisse du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017**

### **Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport sur l'esquisse du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 (A/69/416) présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale. À cette occasion, il a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont donné des renseignements supplémentaires et des éclaircissements puis lui ont fait parvenir des réponses écrites, qu'il a reçues le 3 novembre 2014.

#### **Aperçu général**

2. Dans le résumé de son rapport, le Secrétaire général indique que le montant total de l'estimation préliminaire est de 5 698,5 millions de dollars. **Ce montant englobe toutefois des prévisions de dépenses relatives à des projets en cours d'examen par l'Assemblée générale.** Le Comité consultatif fait observer que, si l'on se ne tient compte que des activités déjà approuvées, l'estimation préliminaire ne s'élève qu'à 5 645,2 millions de dollars (voir l'annexe I du présent rapport). Le Secrétaire général recommande que, pour l'exercice considéré, le montant du fonds de réserve reste fixé à 0,75 % de l'enveloppe budgétaire globale.

3. Au paragraphe 3 de son rapport, le Secrétaire général indique que l'estimation préliminaire des dépenses de l'exercice biennal 2016-2017 a été établie à partir du montant des crédits que dans ses résolutions 68/247 B, 68/248 A à C, 68/268 et 68/279 pour l'exercice biennal en cours (5 538,6 millions de dollars). Ainsi qu'il est indiqué au tableau 1 du rapport, ce montant est destiné à financer les activités prévues au budget ordinaire (4 457,5 millions de dollars) et les missions politiques spéciales (1 081,1 million de dollars) pour l'ensemble de la période de 24 mois.



## Présentation

4. Le tableau 1 du rapport du Secrétaire général donne le détail du calcul de l'estimation préliminaire. Les éléments pris en compte dans ce calcul sont décrits plus avant dans le corps du rapport et les annexes I et II. **Le Comité consultatif constate que la présentation du rapport comporte quelques incohérences et que le texte ne suit pas la terminologie établie, ce qui nuit selon lui à la clarté du document.** Ainsi :

a) La section A de l'annexe II contient des informations qui semblent sans rapport avec l'objet principal de l'annexe, qui est de fournir des informations sur les incidences financières qu'auraient les projets que l'Assemblée générale n'a pas encore examinés. Le Comité fait observer à cet égard que le montant de l'estimation préliminaire indiqué dans cette section (5 678,5 millions de dollars) n'est pas le même que celui donné dans le résumé du rapport (5 698,5 millions de dollars);

b) Le Comité peine à comprendre pourquoi une des rubriques de l'annexe II (celle qui concerne la réalisation des avantages du projet Umoja) figure également au tableau 1. Aucune des rubriques figurant à l'annexe II ne devrait se trouver dans ce tableau (voir aussi les paragraphes 8 et 19 ci-après);

c) Les montants correspondant à des projets toujours en cours d'examen par l'Assemblée générale sont pris en compte dans de nombreuses parties du rapport (à savoir au tableau 1, aux paragraphes 4, 5 et 13 b) et dans les annexes), ce qui empêche de se faire une idée précise de la croissance des ressources nécessaires pour exécuter les activités déjà approuvées.

5. Le Comité consultatif fait observer que si l'Assemblée générale a décidé, dans sa résolution 41/213, que l'esquisse budgétaire devait indiquer la croissance réelle par rapport au budget précédent, elle a néanmoins approuvé, au paragraphe 1 de la section III de sa résolution 47/212 A, le mode simplifié d'établissement et de présentation du budget qui avait été proposé par le Secrétaire général (voir A/C.5/47/3). Il rappelle de surcroît qu'aucun des projets de budget-programme établis ces dernières années ne fait mention de la « croissance réelle » dans le corps du texte. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'expliquer pourquoi il n'a pas suivi la terminologie qu'elle a établie dans ses résolutions sur le processus budgétaire.**

## Ajustements

6. Les paragraphes 7 à 9 du rapport du Secrétaire général concernent les crédits supplémentaires de 6,8 millions de dollars prévus pour l'exercice biennal 2016-2017 au titre de la budgétisation sur l'ensemble de l'exercice de 38 postes inscrits au budget ordinaire qui ne seront créés qu'en 2015, dont 35 relèvent du titre VI du projet de budget-programme (Droits de l'homme et affaires humanitaires).

7. Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 7 du rapport, contrairement à la pratique antérieure, le budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 prévoyait la budgétisation intégrale des nouveaux postes et aucun crédit n'a donc été prévu au titre de l'effet-report de la création de ces postes. Le Comité consultatif rappelle que, pour l'exercice biennal 2014-2015, le Secrétaire général avait proposé d'appliquer des taux de vacance de postes uniques pour les postes d'administrateur et les postes d'agent des services généraux au lieu de distinguer les postes nouveaux des postes reconduits. Il rappelle également qu'il avait dit n'être pas entièrement

convaincu du bien-fondé de cette proposition et qu'il comptait revenir sur la question lors de l'examen du projet de budget-programme pour l'exercice 2016-2017. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de faire figurer, dans son projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, des informations détaillées sur l'expérience acquise au cours de l'exercice biennal 2014-2015 en ce qui concerne l'application de taux de vacance de postes uniques (voir A/68/7, par. 47).**

#### **Variation du montant des ressources**

8. Au paragraphe 13 de son rapport, le Secrétaire général indique que le montant total des ressources supplémentaires à prévoir s'élève à 59,5 millions de dollars, dont 26,1 millions de dollars au titre de l'exécution des mandats [par. 13 a)] et 33,4 millions de dollars pour financer d'autres dépenses [par. 13 b)]. Ayant demandé des renseignements complémentaires, le Comité consultatif a été informé que ces prévisions n'étaient pas soumises à l'Assemblée générale pour qu'elle les approuve, mais uniquement pour qu'elle puisse se faire une idée du montant des crédits qui seraient demandés pour le prochain exercice biennal. Des propositions détaillées assorties de justifications seraient présentées à l'Assemblée pour approbation dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017. **Le Comité consultatif est d'avis que, dans la mesure où elles portent en partie sur des projets que l'Assemblée générale n'a pas encore examinés, les prévisions de dépenses figurant au paragraphe 13 b) du rapport du Secrétaire général doivent être présentées dans l'esquisse budgétaire de la même manière que les celles concernant les projets actuellement mentionnés à l'annexe II. Par souci de clarté et conformément à l'observation formulée au paragraphe 14 plus bas, l'estimation préliminaire figurant à l'annexe I du présent rapport est basée sur les activités déjà approuvées. Les projets qui n'ont pas encore été examinés ou sont en cours d'examen par l'Assemblée générale et pourraient avoir une incidence sur le montant du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 sont présentés à l'annexe II.**

9. Le Comité consultatif constate en outre que les prévisions de dépenses mentionnées au paragraphe 13 b) du Secrétaire général concernent pour partie des activités déjà approuvées par l'Assemblée générale. Il a demandé des renseignements sur la manière dont ces ressources seraient réparties entre les différentes activités qu'elles sont destinées à financer, mais n'a pas obtenu de réponse satisfaisante. **Le Comité consultatif demande que des informations détaillées à ce sujet soient communiqués à l'Assemblée générale. En outre, il estime que dans l'esquisse budgétaire, le Secrétaire général devrait clairement différencier les prévisions de dépenses relatives aux activités prescrites (qui devraient figurer dans l'estimation préliminaire) et celles concernant les activités et initiatives qui n'ont pas encore été examinées ou sont en cours d'examen par l'Assemblée générale (qui devraient figurer à l'annexe II).**

#### **Missions politiques spéciales**

10. Dans les paragraphes 16 à 18 de son rapport, le Secrétaire général présente les estimations préliminaires des dépenses relatives aux missions politiques spéciales. Il rappelle que l'Assemblée générale l'a prié, dans sa résolution 63/266, de continuer à prévoir dans l'esquisse budgétaire et dans le projet de budget-programme les crédits

nécessaires pour couvrir les dépenses relatives aux missions politiques spéciales ayant trait à la paix et à la sécurité dont on pense qu'elles seront reconduites ou approuvées au cours de l'exercice biennal. Par sa résolution 68/248 A, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant de 1 081,1 millions de dollars au titre des missions politiques spéciales pour l'exercice biennal 2014-2015. Par rapport à ce montant, l'estimation préliminaire des dépenses pour 2016-2017 est en hausse de 169,3 millions de dollars, ou 15,6 %, s'établissant à 1 250,4 millions de dollars<sup>1</sup>.

11. Le Secrétaire général indique que l'augmentation de 169,3 millions de dollars est principalement imputable à la création de nouvelles missions et précise que, dans la mesure où les missions politiques spéciales peuvent être approuvées ou modifiées à tout moment au cours de l'année, il est difficile de les programmer et de prévoir avec exactitude les ressources nécessaires, aussi l'estimation préliminaire d'un montant de 1 250,4 millions de dollars est-elle susceptible d'être révisée. Le Comité consultatif a obtenu, en réponse à sa demande, un complément d'information sur la ventilation par mission des estimations préliminaires ainsi que sur les hypothèses retenues quant à la durée des missions pour l'estimation des ressources nécessaires. On trouvera la ventilation par mission du montant total des estimations préliminaires des dépenses à l'annexe III du présent rapport (voir également le paragraphe 4 ci-dessus). En ce qui concerne les hypothèses retenues, le Comité a été informé que les calculs étaient fondés sur les données de l'exercice biennal en cours, à savoir le montant des ressources approuvées pour les missions politiques spéciales pour 2014, ajusté pour tenir compte des crédits biennaux prévus pour le maintien des missions existantes, de la fin d'activité des missions dont les mandats n'ont pas été prorogés, de l'expansion de missions dont le mandat ou les besoins en matière de sécurité ont changé, ainsi que de la création de nouvelles missions après l'approbation du budget-programme pour 2014-2015.

12. Le Comité consultatif a été informé que le Secrétariat avait utilisé, pour calculer les estimations préliminaires des dépenses de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) et de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) pour 2016-2017, le montant des ressources approuvées pour 2014, avec un calcul en année pleine en ce qui concerne la MANUL et compte tenu du transfert des fonctions d'audit au Bureau des services de contrôle interne s'agissant de la MANUA. D'après le Secrétaire général, le financement provisoire de six mois demandé pour ces deux missions pour 2015 (voir aussi A/69/363, par. 123 et 126) n'a pas été pris en compte dans l'esquisse budgétaire, parce que le Secrétariat prévoit de soumettre pour toutes deux un projet de budget pour l'ensemble de l'année, après que le Conseil de sécurité aura procédé à un examen et se sera prononcé.

13. Le Comité consultatif a demandé des précisions sur les critères utilisés pour déterminer s'il y avait lieu ou non d'intégrer dans l'esquisse budgétaire les estimations préliminaires relatives à telle ou telle mission politique spéciale. Il lui a été expliqué que cela se faisait sur la base d'un examen des mandats et d'une évaluation de la probabilité de prorogation de chacun, d'après la situation politique, les conditions de sécurité et l'historique de la Mission. **Le Comité consultatif estime que les estimations préliminaires des dépenses présentées dans l'esquisse budgétaire devraient être calculées, y compris pour les missions politiques**

---

<sup>1</sup> Ce montant ne tient pas compte d'une réduction de 6 millions de dollars liée à la valorisation des avantages liés à Umoja (voir également le paragraphe 15 ci-après).

spéciales, sur la base du montant le plus récemment approuvé au titre du mandat en cours. En outre, le Comité déconseille au Secrétaire général de proposer dans l'esquisse budgétaire des estimations préliminaires de dépenses au titre de mandats qui pourraient ne pas être approuvés par le Conseil de sécurité ou l'Assemblée générale ou faire l'objet de modifications.

**Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola, dont le Bureau de l'Envoyé spécial pour l'Ebola**

14. Le Comité a également été informé que les estimations préliminaires relatives à la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola (MINUAUCE) et au Bureau de l'Envoyé spécial pour l'Ebola n'avaient pas été prises en compte dans l'esquisse budgétaire, parce que le Secrétaire général ne disposait pas de suffisamment d'informations sur l'éventualité d'une poursuite de cette mission en 2016-2017. **Bien que la note de bas de page d de l'annexe II à son rapport mentionne l'hypothèse utilisée par le Secrétaire général, le Comité consultatif est d'avis que la MINUAUCE, y compris le Bureau de l'Envoyé spécial pour l'Ebola, devrait être traitée de la même manière dans l'esquisse budgétaire que les autres initiatives mentionnées dans cette annexe<sup>2</sup>. C'est pourquoi cette mission figure bien à l'annexe II au présent rapport.**

**Proiciel de gestion intégré (projet Umoja)**

15. Le Secrétaire général estime que la valorisation des avantages d'Umoja entraînera une diminution de 24 millions de dollars des dépenses au titre des activités financées au moyen du budget ordinaire autres que les missions politiques spéciales et de 6 millions de dollars pour ces dernières, c'est-à-dire une diminution totale de 30 millions de dollars. À l'annexe II du rapport, on trouve une diminution nette estimée d'un montant de 15,5 millions de dollars, citée en référence au sixième rapport d'étape sur Umoja : il s'agit du montant total de 30 millions de dollars attendu de la valorisation des avantages d'Umoja, minoré de dépenses additionnelles d'un montant de 8,1 millions de dollars pour les coûts directs du projet Umoja et d'un montant de 6,3 millions de dollars pour les dépenses associées au fonctionnement et à l'entretien d'Umoja ainsi qu'à l'appui aux utilisateurs. Dans ce sixième rapport d'étape, le Secrétaire général déclare qu'il reste résolu à tirer du projet des gains de qualité et des gains d'efficience permettant des réductions récurrentes des coûts de l'ordre de 140 à 220 millions de dollars d'ici à 2019, et que ces gains seront obtenus progressivement sur plusieurs années, entre 2017 et 2019 (A/69/385 et Corr.1, résumé). Le Comité a été informé que la répartition par titre et chapitre du budget-programme des avantages attendus d'Umoja serait présentée dans le projet de budget-programme pour 2016-2017.

16. Au paragraphe 13 de la section III de sa résolution 67/246, l'Assemblée générale a souligné que les avantages qualitatifs et quantitatifs offerts par le projet Umoja dont faisaient état les premier et deuxième rapports d'étape annuels restaient d'actualité, et déploré qu'ils ne se soient pas encore concrétisés. L'Assemblée a prié à nouveau le Secrétaire général de tout faire pour qu'ils soient maximisés et d'indiquer plus clairement et plus précisément dans ses prochains rapports d'étape annuels quels devaient être ces avantages et comment ils se traduiraient en termes

<sup>2</sup> Le projet de budget de la MINUAUCE, y compris le Bureau de l'Envoyé spécial pour l'Ebola, pour l'exercice biennal 2014-2015 n'avait pas encore été soumis au 13 novembre 2014.

budgétaires. Dans la même résolution, l'Assemblée a aussi prié le Secrétaire général de réévaluer les avantages attendus, d'établir dès le début des activités de mise en œuvre des plans précis de concrétisation des avantages et de lui rendre compte à ce sujet dans son prochain rapport d'étape annuel.

17. Dans son troisième rapport annuel sur la mise en place d'Umoja, le Comité des commissaires aux comptes note que le Secrétariat n'a pas encore établi les listes d'avantages ni les plans de valorisation et qu'il n'a pas fixé de valeurs de référence à partir desquelles évaluer les progrès. Le Comité des commissaires aux comptes souligne également que l'Organisation doit se doter d'une démarche cohérente et d'une méthode fiable pour l'estimation des avantages (A/69/158, par. 69).

**18. Le Comité consultatif a récemment examiné le sixième rapport d'étape du Secrétaire général sur Umoja et jugé préoccupant que l'élaboration des plans de valorisation des avantages n'ait pas suffisamment progressé et que l'information demandée par l'Assemblée générale n'ait pas été présentée (voir A/69/418, par. 48). Le Comité fait observer que des renseignements précis sur les avantages escomptés pour chaque activité devraient être soumis à l'Assemblée générale avant son examen de l'incidence budgétaire de la valorisation des avantages.**

#### **Conclusion**

**19. Le Comité consultatif rappelle que, d'une façon générale, il a toujours souligné l'importance des examens des programmes et des modes de fonctionnement en cours pour garantir que les mandats soient exécutés le plus efficacement possible. À cet égard, il réaffirme la nécessité de ne pas se contenter d'une budgétisation par reconduction mais d'évaluer la totalité des ressources nécessaires à l'exécution des programmes et des activités prévus par l'Assemblée générale et les autres organes (voir A/67/625, par. 11).**

20. D'après le Secrétaire général, au 3 novembre 2014, le montant total des ressources nécessaires pour des activités en cours d'examen par l'Assemblée générale (voir A/69/416, annexe II) a dû être ajusté de 19,9 millions de dollars à 19,7 millions de dollars. En tenant compte de l'avis et des observations formulés par le Comité dans les paragraphes 8 et 9 ci-dessus, cela porte à 53,1 millions de dollars le montant total des ressources nécessaires indiqué à l'annexe II du présent rapport. **Le Comité consultatif note cependant que les ressources nécessaires pour financer un certain nombre d'initiatives devant être examinées par l'Assemblée générale restent à déterminer et qu'elles pourraient avoir d'autres incidences sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017. À cet égard, le Comité rappelle que les estimations préliminaires d'un montant de 5 645,2 millions de dollars pour l'exercice biennal 2016-2017 (voir annexe I au présent rapport) ne comprennent pas les ressources nécessaires pour exécuter les activités qui sont en cours d'examen par l'Assemblée générale. Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale et en application des résolutions 41/213 et 42/211, ce montant sera intégré dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017.**

**21. Le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général tendant à ce que le montant du fonds de réserve pour l'exercice biennal 2016-2017 reste fixé à 0,75 % du montant global de l'enveloppe budgétaire.**

## Annexe I

## Estimation préliminaire proposée pour l'exercice biennal 2016-2017

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Titre du budget-programme</i>	<i>Crédits ouverts pour 2014-2015<sup>a</sup></i>	<i>Accroissement (diminution) des ressources</i>		<b>Total</b>
		<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>	
I. Politiques, direction et coordination d'ensemble	781,8	(25,0)	(3,2)	<b>756,8</b>
II. Affaires politiques (sauf missions politiques spéciales)	263,2	(0,1)	(0,0)	<b>263,1</b>
III. Justice internationale et droit international	100,2	(0,1)	(0,1)	<b>100,1</b>
IV. Coopération internationale pour le développement	496,1	15,3	3,1	<b>511,4</b>
V. Coopération régionale pour le développement	572,7	(3,4)	(0,6)	<b>569,3</b>
VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires	362,9	8,8	2,4	<b>371,7</b>
VII. Information	188,8	–	–	<b>188,8</b>
VIII. Services communs d'appui	658,1	(37,5)	(5,4)	<b>620,6</b>
IX. Contrôle interne	40,6	(0,4)	(1,0)	<b>40,2</b>
X. Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales	155,0	–	–	<b>155,0</b>
XI. Dépenses d'équipement	80,7	(22,3)	(27,6)	<b>58,4</b>
XII. Sûreté et sécurité	241,4	–	–	<b>241,4</b>
XIII. Compte pour le développement	28,4	–	–	<b>28,4</b>
XIV. Contributions du personnel	487,6	2,0	0,4	<b>489,6</b>
<b>Total partiel, activités prévues au budget ordinaire</b>	<b>4 457,5</b>	<b>(62,7)<sup>b</sup></b>	<b>(1,4)</b>	<b>4 394,8</b>
<b>Crédits à prévoir au titre des missions politiques spéciales</b>	<b>1 081,1</b>	<b>169,3</b>	<b>15,6</b>	<b>1 250,4</b>
<b>Total, estimation préliminaire pour 2016-2017</b>	<b>5 538,6</b>	<b>106,6</b>	<b>1,9</b>	<b>5 645,2</b>

<sup>a</sup> Montant des crédits ouverts par l'Assemblée générale dans ses résolutions 68/247 B, 68/248 A à C, 68/268 et 68/279.

<sup>b</sup> Montant comprenant le non-renouvellement de dépenses ponctuelles (95,6 millions de dollars), en partie compensé par des dépenses supplémentaires correspondant à la budgétisation intégrale pour l'exercice 2016-2017 des postes devant être créés en 2015 (6,8 millions de dollars) et par d'autres variations du montant des ressources pour l'exercice 2016-2017 (26,1 millions de dollars).

## Annexe II

### Incidence sur l'esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2016-2017 des projets dont l'Assemblée générale est saisie ou qui devraient lui être présentés ultérieurement

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### A. Premier rapport sur l'exécution du budget (A/69/\_\_\_\*)

Crédits additionnels

a) Dépenses imprévues et extraordinaires	À préciser
b) Prévisions révisées en fonction des taux de change et d'inflation	À préciser
c) Prévisions révisées en fonction des taux de vacance de postes et de l'ajustement des coûts standard	À préciser

*Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires* À préciser

**Premier rapport sur l'exécution** À préciser

**Dépenses non renouvelées pour l'exercice biennal 2016-2017** À préciser

---

**Total net, premier rapport sur l'exécution** À préciser

---

#### B. Prévisions révisées (rapports que l'Assemblée générale doit examiner à sa soixante-neuvième session)

##### 1. Rapport du Secrétaire général sur l'administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies (A/69/227)

Prévisions de dépenses pour 2014-2015	2 833,7
Dépenses ponctuelles de 2014-2015 qui ne seront pas renouvelées en 2016-2017	(2 652,9)
<i>Comité consultatif (A/69/519)</i>	(242,3)
Prévisions de dépenses pour 2016-2017	2 005,5

---

**Total, administration de la justice** **1 944,0**

---

##### 2. Rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement du projet de construction en cours à la Commission économique pour l'Afrique, à Addis-Abeba (A/69/359)

Prévisions de dépenses pour 2014-2015	2 755,3
Dépenses ponctuelles de 2014-2015 qui ne seront pas renouvelées en 2016-2017	(2 317,6)
<i>Comité consultatif (A/69/415)</i>	(99,1)
Prévisions de dépenses pour 2016-2017	14 163,2

---

**Total, projet de construction en cours à la Commission économique pour l'Afrique, à Addis-Abeba** **14 501,8**

---

##### 3. Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2014 (A/69/535)

Prévisions de dépenses pour 2014-2015	
Dépenses ponctuelles de 2014-2015 qui ne seront pas renouvelées en 2016-2017	(50,9)
<i>Comité consultatif (A/69/___)</i>	À préciser
Prévisions de dépenses pour 2016-2017	89,5

---

**Total, Conseil économique et social** **89,5**

---



4. Rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme de sa vingt-cinquième à sa vingt-septième session (A/69/___)	
Prévisions de dépenses pour 2014-2015	À préciser
Dépenses ponctuelles de 2014-2015 qui ne seront pas renouvelées en 2016-2017	À préciser
<i>Comité consultatif (A/69/___)</i>	À préciser
Prévisions de dépenses pour 2016-2017	À préciser
<b>Total, de la vingt-cinquième à la vingt-septième session du Conseil des droits de l'homme</b>	<b>À préciser</b>
5. Rapport du Secrétaire général sur une proposition de stratégie révisée en matière d'informatique et de communications (A/69/517)	À préciser
Prévisions de dépenses pour 2014-2015	À préciser
Dépenses ponctuelles de 2014-2015 qui ne seront pas renouvelées en 2016-2017	À préciser
<i>Comité consultatif (A/69/___)</i>	À préciser
Prévisions de dépenses pour 2016-2017	3 066,0
<b>Total, stratégie en matière d'informatique et de communications</b>	<b>3 066,0</b>
6. Sixième rapport d'étape sur le progiciel de gestion intégré (A/69/385 et Corr.1)	
Prévisions de dépenses pour 2014-2015	5 538,2
Dépenses ponctuelles de 2014-2015 qui ne seront pas renouvelées en 2016-2017	(5 538,2)
<i>Comité consultatif (A/69/418)</i>	À préciser
Prévisions de dépenses pour 2016-2017 (coûts directs des projets)	8 143,70
Prévisions de dépenses pour 2016-2017 (coûts de fonctionnement, de maintenance et d'appui pour Umoja-Démarrage et Umoja-Extension 1)	6 300,00
Prévisions de dépenses pour 2016-2017 (réalisation des avantages du projet Umoja par les utilisateurs pour tous les titres du budget)	(30 000,0)
<b>Total, projet Umoja</b>	<b>(15 556,3)</b>
7. État présenté par le Secrétaire général, en application de l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, sur les incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour l'année 2014 (A/C.5/69/3)	
Prévisions de dépenses pour 2014-2015	–
Dépenses ponctuelles de 2014-2015 qui ne seront pas renouvelées en 2016-2017	–
<i>Comité consultatif (A/69/546)</i>	–
Prévisions de dépenses pour 2016-2017	À préciser
<b>Total, Commission de la fonction publique internationale</b>	<b>–</b>
8. Mécanisme pour la promotion des partenariats [A/68/6 (Sect. 1)]	
Prévisions de dépenses pour 2014-2015	563,4
Dépenses ponctuelles de 2014-2015 qui ne seront pas renouvelées en 2016-2017	–
<i>Comité consultatif (A/68/7)</i>	(563,4)
Prévisions de dépenses pour 2016-2017	1 126,8
<b>Total, Mécanisme pour la promotion des partenariats</b>	<b>1 126,8</b>

9. Réforme des modalités de fonctionnement du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	
Prévisions de dépenses pour 2014-2015	629,6
Dépenses ponctuelles de 2014-2015 qui ne seront pas renouvelées en 2016-2017	–
Prévisions de dépenses pour 2016-2017	629,6
<b>Total, réforme des modalités de fonctionnement du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires</b>	<b>1 259,2</b>
10. Incidences sur le budget-programme de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (A/C.5/69/4)	
Prévisions de dépenses pour 2014-2015	1 146,7
Dépenses ponctuelles de 2014-2015 qui ne seront pas renouvelées en 2016-2017	(111,4)
<i>Comité consultatif (A/69/551)</i>	4,2
Prévisions de dépenses pour 2016-2017	779,8
<b>Total, Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine</b>	<b>1 819,3</b>
11. Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la gestion des biens au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (A/69/400)	
Prévisions de dépenses pour 2014-2015	–
Dépenses ponctuelles de 2014-2015 qui ne seront pas renouvelées en 2016-2017	–
<i>Comité consultatif (A/69/___)</i>	À préciser
Prévisions de dépenses pour 2016-2017	2 500,0
<b>Total, gestion des biens</b>	<b>2 500,0</b>
<b>C. Incidences financières des projets de résolution des grandes commissions à la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale</b>	À préciser
<b>D. Rapports dont l'Assemblée générale devrait être saisie à la reprise de sa soixante-neuvième session</b>	
Examen stratégique des biens immobiliers	
Prévisions de dépenses pour 2014-2015	–
Dépenses ponctuelles de 2014-2015 qui ne seront pas renouvelées en 2016-2017	–
<i>Comité consultatif (A/69/___)</i>	À préciser
Prévisions de dépenses pour 2016-2017	9 000,0
<b>Total, examen stratégique des biens immobiliers</b>	<b>9 000,0</b>
<b>Total partiel, A à D</b>	<b>19 750,3<sup>a</sup></b>
<b>E. Autres variations du montant des ressources [voir A/69/416, par. 13 b)]</b>	<b>33 400,0</b>
<b>F. Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola, dont Bureau de l'Envoyé spécial pour l'Ebola</b>	À préciser
<b>Total</b>	<b>53 150,3</b>

<sup>a</sup> Compte tenu des données disponibles au 3 novembre 2014.

## Annexe III

## Récapitulatif des prévisions de dépenses et des hypothèses retenues au titre des missions politiques spéciales

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Prévisions de 2014 révisées (première partie + reprise de la session)</i>	<i>Prévisions de 2014 révisées utilisées comme référence pour 2016-2017</i>	<i>Prévisions de dépenses pour 2016-2017</i>	<i>Remarques</i>
<b>Groupe thématique I : envoyés spéciaux ou personnels, conseillers spéciaux et représentants personnels du Secrétaire général</b>				
1. Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Myanmar	1,3	1,3	2,6	Montant biennal correspondant aux crédits approuvés pour 2014
2. Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre	3,4	3,4	6,8	Idem
3. Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide	2,4	2,4	4,8	Idem
4. Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental	0,7	0,7	1,4	Idem
5. Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	0,7	0,7	1,4	Idem
6. Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève	2,2	2,2	4,4	Idem
7. Bureau du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie	12,6	12,6	25,2	Idem
8. Bureau de l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud	1,7	1,7	3,4	Idem
9. Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen	5,4	6,0	12,0	Le montant des crédits additionnels demandés pour 8 mois, reçu en 2014, a été recalculé sur 12 mois pour établir le montant des prévisions de 2014 révisées.
10. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel	3,3	3,3	6,6	Montant biennal correspondant aux crédits approuvés pour 2014
11. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	4,4	4,4	8,8	Idem
<b>Total partiel</b>	<b>38,1</b>	<b>38,7</b>	<b>77,4</b>	

	<i>Prévisions de 2014 révisées (première partie + reprise de la session)</i>	<i>Prévisions de 2014 révisées utilisées comme référence pour 2016-2017</i>	<i>Prévisions de dépenses pour 2016-2017</i>	<i>Remarques</i>
<b>Groupe thématique II : équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts</b>				
12. Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée	2,5	2,5	5,0	Montant biennal correspondant aux crédits approuvés pour 2014
13. Groupes d'experts sur le Libéria	0,5	0,5	1,0	Idem
14. Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire	1,3	1,3	2,6	Idem
15. Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo	1,4	1,4	2,8	Idem
16. Groupe d'experts sur le Soudan	1,3	1,3	2,6	Idem
17. Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée	2,8	2,8	5,6	Idem
18. Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran	3,0	3,0	6,0	Idem
19. Groupe d'experts sur la Libye	1,3	1,3	2,6	Idem
20. Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par la résolution 1526 (2004) du Conseil de sécurité concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées	4,4	4,4	8,8	Idem
21. Groupe d'experts sur la République centrafricaine	1,5	1,5	3,0	Idem
22. Groupe d'experts sur le Yémen	2,2	3,0	6,0	Le montant des crédits additionnels demandés pour 9 mois, reçu en 2014, a été recalculé sur 12 mois pour établir le montant des prévisions de 2014 révisées.
23. Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), relative à la prolifération des armes de destruction massive	3,1	3,1	6,2	Montant biennal correspondant aux crédits approuvés pour 2014
24. Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	10,7	10,7	21,4	Idem
<b>Total partiel</b>	<b>36,0</b>	<b>36,8</b>	<b>73,6</b>	
<b>Groupe thématique III : bureaux politiques, bureaux d'appui à la consolidation de la paix, bureaux intégrés et commissions</b>				
25. Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest	9,4	9,4	18,8	Montant biennal correspondant aux crédits approuvés pour 2014
26. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine	20,5	–	–	Mission terminée
27. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	20,8	20,8	41,6	Montant biennal correspondant aux crédits approuvés pour 2014

	<i>Prévisions de 2014 révisées (première partie + reprise de la session)</i>	<i>Prévisions de 2014 révisées utilisées comme référence pour 2016-2017</i>	<i>Prévisions de dépenses pour 2016-2017</i>	<i>Remarques</i>
28. Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie	70,1	77,3	154,6	Le montant des crédits additionnels demandés pour 9 mois, reçu en 2014, a été recalculé sur 12 mois pour établir le montant des prévisions de 2014 révisées.
29. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone	4,4	–	–	Mission terminée
30. Appui de l'Organisation des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria	5,8	5,8	11,6	Montant biennal correspondant aux crédits approuvés pour 2014
31. Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	2,9	2,9	5,8	Idem
32. Bureau des Nations Unies au Burundi	14,7	–	–	– Mission terminée
33. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	8,8	8,8	17,6	Idem
34. Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale	5,8	5,8	11,6	Idem
35. Mission d'appui des Nations Unies en Libye	69,4	92,2	184,4	Le montant des crédits additionnels demandés pour 6 mois, reçu en 2014, a été recalculé sur 12 mois pour établir le montant des prévisions de 2014 révisées.
36. Mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies chargée du démantèlement du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne	11,6	–	–	– Mission terminée
<b>Total partiel</b>	<b>244,2</b>	<b>223,0</b>	<b>446,0</b>	
37. Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan	191,4	190,9	381,8	Le montant biennal correspondant aux crédits approuvés pour 2014 a été ajusté pour tenir compte du transfert de la fonction d'audit au Bureau des services de contrôle interne.
38. Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq	136,3	135,8	271,6	Idem
<b>Total partiel</b>	<b>327,7</b>	<b>326,7</b>	<b>653,4</b>	
<b>Total</b>	<b>646,0</b>	<b>625,2</b>	<b>1 250,4</b>	